



vice de procédure test salivaire

Par **Fanny43**, le **07/11/2011** à **17:40**

Bonjour,

Je me suis fait contrôlée positive aux stupéfiants et j'attends les résultats de la prise de sang. J'ai pu lire que si il se passe plus de une heure entre le test salivaire et la prise de sang ce serait possible de faire appliquer un vice de procédure, est ce vrai?

Sachant que sur mon avis de rétention du permis de conduire il y a l'heure de mon arrestation mais celle de la prise de sang est barrée car nous sommes arrivés plus tard et l'agent de police n'a pas rectifié..

Suis je sauvée ?

En vous remerciant par avance pour votre réponse

Par **razor2**, le **08/11/2011** à **13:48**

Bonjour, je n'ai pas connaissance de l'existence juridique du délai d'une heure que vous mentionnez.

Cordialement